# DEUX-SEVRES

# VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 45

Convocation du Conseil municipal :

le 11/06/2024

Publication: le 21/06/2024

**SEANCE DU 17 JUIN 2024** 

Délibération n° D-2024-197

Subvention - Association Cirque en Scène - Convention de gestion du Chapiteau - Avenant n°3 - Prolongation

### Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

## Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2024**

Délibération n° D-2024-197

Pôle Vie de la Cité et du Territoire

Subvention - Association Cirque en Scène - Convention de gestion du Chapiteau - Avenant n°3 - Prolongation

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par trois conventions successives.

Une nouvelle convention a été signée, avec l'association Cirque en Scène, pour les années 2022 à 2023. Elle précise en son article 5 que la Ville s'engage à verser une subvention annuelle au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'association.

Cette convention arrivée à échéance a été renouvelée par avenant. Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention de gestion qui interviendra en 2025 et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il vous est proposé de prolonger à nouveau ladite convention pour une durée d'un an et de verser la subvention au titre des charges d'entretien suivantes :

- nettoyage des points de rouille de la structure, suite à la recommandation du Bureau de vérification Pyrès ;
- étude sur la modification des gradins pour mise aux normes suite au changement de réglementation.

Pour l'année 2024, il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention de gestion du chapiteau avec l'association Cirque en Scène, autoriser sa signature et le versement de la subvention afférente.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Le Secrétaire de séance Le Président de séance

Lydia ZANATTA Jérôme BALOGE



# AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION CIRQUE EN SCENE POUR LA GESTION DU CHAPITEAU

### ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 juin 2024

D'une part,

ΕT

L'Association Cirque en Scène, représentée par Monsieur Guillaume ECOTIERE en qualité de Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'Association

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

### **PREAMBULE**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par trois conventions successives.

Une nouvelle convention a été signée, avec l'association Cirque en Scène, pour les années 2022 à 2023. Elle stipule en son article 5 que la Ville s'engage à verser une subvention annuelle au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'association.

Cette convention arrivée à échéance a été renouvelée par avenant. Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention de gestion, elle est à nouveau prolongée pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2024.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de la convention.

### **ARTICLE 1**

L'article 5 de la convention est modifié comme suit :

Pour l'année 2024, le montant de la subvention s'élève à 5 000 € TTC, au titre des charges cidessous :

- Nettoyage des points de rouille de la structure ;
- Etude sur la modification des gradins pour mise aux normes suite au changement de réglementation.

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire.

### **ARTICLE 2**

L'article 7 « Durée de la convention » est modifié comme suit :

La convention est prolongée pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2024.

## **ARTICLE 3**

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Cirque en Scène Le Président Pour le Maire de Niort L'Adjointe déléguée